

Au Commissariat de Police Central de Dakar

L'Observateur national peut effectuer des visites inopinées ou programmées dans les lieux de privation de Liberté



Au Centre de santé mentale Dalal-xel de Thiés



A la Brigade de Gendarmerie de Louga



A la MAC de Thiés

Observatoire National des Lieux de Privation de Liberté
54, Avenue Georges POMPIDOU, Immeuble Yoro LAM, 1^{er} étage
BP 36045 - CP - Dakar - Tél. : 33 823 69 43
e-mail : onlpl54@yahoo.fr - http://www.onlpl.sn

Synthesis © +221 776 416 837

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



Observateur National des Lieux de Privation de Liberté (ONLPL)



OBSERVATEUR NATIONAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE

PLAN STRATEGIQUE 2019 - 2023

Adopté en Janvier 2020

Avec l'appui technique et financier du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest

Table des matières

Abréviations et Acronymes	04
Introduction	05
I. Pertinence de la mise à jour du plan stratégique de l'Observateur National des Lieux de Privation de Liberté (ONLPL)	07
I.1. Objectifs de la planification stratégique	07
I.1.1. Objectif général	07
I.1.2. Objectifs spécifiques	08
I.2. Résultats attendus	00
II. Bilan tire de l'expérience de l'observateur national des lieux de privation de liberté	10
II.1. Expérience de l'Observateur national des lieux de privation de liberté	10
II.1.1. Dans les établissements pénitentiaires	10
II.1.2. Dans les lieux de garde à vue	10
II.1.3. Dans les autres lieux de privation de liberté	10
II.2. Expérience de l'observateur national des lieux de privation de liberté	11
II.3. Diagnostic et analyse du fonctionnement de l'ONLPL	11
II.3.1. Les faiblesses	
III. Analyse de la situation actuelle	14
IV. Identité et valeurs de référence de l'observateur national	15
V. Vision de l'observateur national	15
VI. Mission et prérogatives de l'observateur national des lieux de privation de liberté	16
VII. Axes stratégiques retenus pour la période 2019-2023	18
Axe stratégique n°1 : «Monitoring et rapportage»	18
Axe stratégique n°2 : «Renforcement institutionnel et partenariat»	18
Axe stratégique n°3 : «Plaidoyer et communication»	19
Axe stratégique n°4 : «Renforcement des capacités des acteurs»	20
VIII. Cadre stratégique du plan, projets prioritaires, coûts estimatifs et calendrier opérationnel	23
IX. Stratégie générale d'intervention de l'observateur national des lieux de privation de liberté	32
IX.1. La phase de préparation du Plan stratégique	32
IX.2. La phase de réalisation du Plan stratégique	32
IX.3. La gestion des résultats du Plan stratégique	32
X. Suivi évaluation du plan stratégique	35
XI. Dispositif institutionnel de mise en œuvre	36

ADIE :	Agence de l'informatique de l'Etat
AGNU :	Assemblée Générale des Nations Unies
AFD :	Agence Française de Développement
APT :	Association pour la Prévention de la Torture
ASP :	Agent de Sécurité de Proximité
CDD :	Comité Départemental de Développement
CRD :	Comité Régional de Développement
CICR :	Comité International de la Croix-Rouge
DAP :	Direction de l'Administration Pénitentiaire
DUDH :	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
EBAD :	Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes
ENSOG :	Ecole Nationale des Sous-officiers de la Gendarmerie nationale
ENAP :	Ecole Nationale de l'Administration pénitentiaire
ENPFP :	Ecole Nationale de Police et de la Formation permanente
HCDH/BRAO :	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme/ Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest
IDHP :	Institut des Droits de l'Homme et de la Paix
LPL :	Lieux de Privation de Liberté
MNP :	Mécanisme National de Prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
MJ :	Ministère de la Justice
ONLPL :	Observateur National des Lieux de Privation de Liberté
ONU :	Organisation des Nations Unies
OPCAT :	Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
UE :	Union Européenne
SG :	Secrétaire Général
SPT :	Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture

Introduction

Le Sénégal, à l'instar des grandes démocraties, s'est engagé, depuis son accession à la souveraineté internationale, à protéger les droits et libertés fondamentaux de ses citoyens et à promouvoir les droits de l'homme. Cet attachement aux idéaux des droits humains s'est traduit par le nombre important d'instruments juridiques internationaux et régionaux ratifiés par notre pays en la matière.

Conscient du fait que la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants constituent l'une des plus graves violations des droits de l'homme, notre pays a ratifié la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 39/46 du 10 décembre 1984 ainsi que le protocole facultatif à ladite Convention du 18 décembre 2002, adopté par le Sénégal respectivement le 20 août 1986 et le 18 octobre 2006.

Ces deux instruments internationaux, orientés vers la préservation de la dignité humaine, font obligation à chaque Etat-Partie de prendre « des mesures législatives, administratives, judiciaires et autres mesures efficaces pour empêcher que les actes de torture soient commis dans son territoire ou sa juridiction ».

Mieux, le Protocole facultatif à la Convention contre la torture institue expressément l'obligation pour les Etats-Parties de créer des mécanismes nationaux de prévention. C'est ainsi que le Sénégal a, par la loi n° 2009 - 13 du 02 mars 2009 complétée par le décret d'application 2011- 842 du 16 juin 2011, institué l'Observateur National des Lieux de Privation de Liberté.

Qualifiée d'autorité administrative indépendante par la loi susvisée, l'ONLPL est encore rattaché au Ministère de la Justice comme autre administration par le décret n°2019-910 du 15 mai 2019 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, et le Secrétariat général du Gouvernement et les Ministères.

Depuis sa création, le Mécanisme a accompli sa mission de prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en réalisant de nombreuses activités conformément à son mandat, nonobstant les contraintes et défis auxquels il a été confronté.

Convaincu que l'accomplissement d'une telle mission nécessite une interaction entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de la prévention de la torture, il a été décidé de mettre en place un comité de veille afin d'intensifier la coopération entre les acteurs pertinents.

Dans l'optique de lever les contraintes majeures qui plombent l'efficacité de l'institution, il s'avère nécessaire, tenant compte du capital d'expérience acquis au cours des huit (8) années d'existence, de réactualiser sa vision et ses objectifs, eu égard aux enjeux actuels et futurs liés à la prévention de la torture. Ainsi, la mise en place d'un plan stratégique permettra d'identifier et de prioriser les actions pertinentes à entreprendre dans les cinq (5) prochaines années, à travers une démarche participative et inclusive regroupant tous les acteurs et parties prenantes intéressés par la problématique de la torture et autres pratiques assimilées.



*Madame Josette Marceline Lopez NDIAYE
Observateur national des lieux de privation de liberté*

Chapitre I



En aparté avec un détenu de la MAC de NIORO

Activités de visites de l'Observateur national dans les établissements pénitentiaires



Echange ouvert, avec les détenus de la MAC de Sébikotane



Débriefing avec l'administration pénitentiaire de Sédhiou



En aparté avec un agent pénitentiaire de la MAC de Nioro

35 établissements pénitentiaires visités entre 2017-2019

I - Pertinence de la mise à jour du plan stratégique de l'Observateur National des Lieux de Privation de Liberté (ONLPL)

L'implication active de toutes les parties prenantes de l'institution dans les différents secteurs relevant de sa mission exige un professionnalisme beaucoup plus poussé, et l'adoption de règles de fonctionnement conformes aux normes généralement admises dans une perspective d'efficacité, d'efficience et de redevabilité de toute institution.

Dans l'identification des actions pertinentes et prioritaires relevant de sa mission, il est important pour l'Observateur national des lieux de privation de liberté d'impliquer toutes les parties prenantes à la réflexion sur les voies et moyens d'améliorer les conditions de vie des personnes privées de liberté, par la mise en œuvre des réformes visant la restructuration de la vision et de la mission de l'institution, autour d'un certain nombre de principes et valeurs tels que :

- la définition et le respect des prérogatives des uns et des autres ;
- la cohérence dans le système de prise de décisions ;
- la transparence dans la gestion des ressources humaines, matérielles et financières de l'institution ;
- la communication entre toutes les parties prenantes.

En harmonie avec ces nouvelles orientations, l'ONLPL s'engage aussi dans un processus de modernisation de ses procédures de gestion administrative, comptable et financière qui assurent la transparence, l'efficacité, l'efficience et la responsabilité. Cela contribue à renforcer les capacités du mécanisme dans l'exercice de sa mission de prévention de la torture et autres peines, ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

I.1. Objectifs de la planification stratégique

I.1.1. Objectif général

L'objectif principal de cette planification est de réactualiser les choix stratégiques (vision et axes d'intervention) de l'Observateur national des lieux de privation de liberté, afin de les adapter au nouveau contexte politique, économique et social, au regard des changements qui s'opèrent dans l'environnement interne et externe de l'institution et des défis qui l'interpellent.

I.1.2. Objectifs spécifiques

De façon plus spécifique, les objectifs de cette planification visent à :

- Redéfinir la vision stratégique de l'Observateur national sur la base des acquis et des nouvelles ambitions ;
- Repréciser la mission de l'Observateur national et se l'approprier par rapport à cette réorientation stratégique et aux objectifs fixés ;
- Revisiter les axes d'intervention pour parvenir à une plus grande spécialisation et à des choix stratégiques d'intervention pour plus d'efficacité, d'efficience et de pertinence ;
- Faire clairement ressortir le domaine de compétence distinctif de l'institution par rapport aux autres organisations évoluant dans les mêmes secteurs (promotion et protection des droits humains) ;
- Elaborer un plan stratégique et une brochure visant à promouvoir l'institution pour les cinq (5) prochaines années (2019-2023) ;
- Etablir l'interaction entre l'Observateur national et les partenaires techniques et financiers susceptibles de l'accompagner dans sa mission pour les cinq (05) prochaines années.



I.2. Résultats attendus

Les résultats attendus de la planification sont :

- la vision stratégique de l'Observateur national est redéfinie sur la base des acquis et des nouvelles ambitions ;
- la mission de l'Observateur national est reprecisée par rapport à cette réorientation stratégique et aux objectifs fixés ;
- les axes d'intervention sont revisités pour parvenir à une plus grande spécialisation et à des choix stratégiques plus efficaces, efficaces et pertinents ;
- le domaine de compétence distinctif de l'institution, par rapport aux autres organisations évoluant dans les secteurs de la gouvernance, de la démocratie et des droits humains, est clairement défini ;
- le nouveau plan stratégique et la brochure sont élaborés pour promouvoir l'institution pour les cinq (5) prochaines années (2019-2023) ;
- l'interaction de l'institution avec les partenaires techniques et financiers est établie pour les cinq (5) prochaines années.

Chapitre II



CDD à Mbour

**Activités d'Information,
de Sensibilisation et
visites de courtoisie
de l'Observateur national**



Visite à l'Ambassade de France



Visite au Ministère de l'intérieur



CRD à Diourbel

16 CDD et CRD organisés entre 2017-2019 et plusieurs rencontres tenues avec les partenaires techniques, les autorités étatiques et non étatiques

II - Bilan tiré de l'expérience de l'observateur national des lieux de privation de liberté

II.1. Expérience de l'Observateur national des lieux de privation de liberté

L'Observateur national, dans sa mission de prévention de la torture et des mauvais traitements, intervient dans les lieux de privation de liberté marqués par une situation préoccupante.

II.1.1. Dans les établissements pénitentiaires

En effet, s'agissant des établissements pénitentiaires, il a été constaté par l'ONLPL, à l'issue de la visite de ces lieux, la vétusté des infrastructures, la surpopulation carcérale, la quasi absence de travailleurs sociaux, l'insuffisance du personnel pénitentiaire, les fouilles intégrales et à leurs corollaires, notamment.

II.1.2. Dans les lieux de garde à vue

Concernant les lieux de garde à vue de la police et de la gendarmerie, ils sont caractérisés en général par l'insuffisance des salles de garde à vue et leur inadaptation, le défaut d'allocation budgétaire pour l'alimentation et les soins de santé des gardés à vue, la mauvaise tenue des registres et l'irrégularité des contrôles de la garde à vue par les autorités judiciaires.

II.1.3. Dans les autres lieux de privation de liberté

Pour ce qui est des structures psychiatriques, régies par la loi n°75-80 du 9 juillet 1975 relative au traitement des maladies mentales et au régime d'internement de certaines catégories d'aliénés, il a été relevé que ce qui suit :

- l'insuffisance de la dotation budgétaire pour l'amélioration des conditions de travail du personnel et de prise en charge des patients ;
- le défaut d'harmonisation des dispositions pertinentes de la loi n°75-80 du 9 juillet 1975 relative au traitement des maladies mentales et au régime d'internement de certaines catégories d'aliénés, avec la loi n°98-08 du 02 mars 1998 portant réforme hospitalière.

Quant aux autres lieux de privation de liberté, tels que les centres fermés pour mineurs, il a été noté les préoccupations suivantes :

- l'insuffisance de personnel qualifié, notamment d'éducateurs spécialisés, de travailleurs sociaux, d'enseignants, de psychologues entre autres ;

Les Inspections régionales de l'Administration pénitentiaire (IRAP)

- l'Inspection régionale de Dakar (08 EP)
- l'Inspection régionale de Thiès - Dioubel (06 EP)
- l'Inspection régionale de Saint-Louis - Louga (06 EP)
- l'Inspection régionale de Kaolack - Fatick - Kaffrine (07 EP)
- l'Inspection régionale de Tambacounda - Matam - Kédougou (04 EP)
- l'Inspection régionale de Ziguinchor - Kolda - Sédhiou (06 EP)



- le manque d'aire de jeux pour l'épanouissement des pensionnaires ;
- l'absence de bibliothèques dotées d'ouvrages adaptés ;
- le manque de véhicules appropriés

II.2. Expérience de l'observateur national des lieux de privation de liberté

Depuis sa nomination en 2017, le nouvel Observateur national a poursuivi sa mission de prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Ainsi :

- 1925 élèves de l'ENSOG, de l'ENAP, de l'ENPFP ont été formés en droits humains et à la prévention de la torture (2017- 2019) ;
- 04 ateliers thématiques sur les obstacles à la mise en œuvre des peines alternatives à l'incarcération et à l'aménagement des peines ont été organisés à l'intention de 87 magistrats dans les ressorts des cours d'Appel de Kaolack, de Ziguinchor, de Saint- Louis et de Dakar ;
- 07 CRD et 06 CDD ont été tenus dans certaines régions et certains départements du pays ;
- 16 Emissions interactives dans les radios communautaires ;
- 117 lieux de privation de liberté ont été visités soit : 35 établissements pénitentiaires, 39 commissariats et postes de police, 41 brigades de gendarmerie et 02 structures psychiatriques ;

II.3. Diagnostic et analyse du fonctionnement de l'ONLPL

Le diagnostic a permis d'identifier certaines insuffisances et imperfections notées dans la gestion administrative, organisationnelle, comptable et financière de l'ONLPL. Il vise la résolution des principales faiblesses aux plans institutionnel et organisationnel, des ressources humaines, du financement, de la communication, des procédures de gestion administrative, comptable et financière.

II.3.1. Les faiblesses


Au plan institutionnel et organisationnel

A ce niveau, il a été diagnostiqué :

- La non-conformité de l'ancrage institutionnel au principe d'indépendance de l'Observateur national des lieux de privation de liberté, en tant qu'autorité administrative indépendante ;
- L'inadaptation de l'organigramme à la structure des tâches et rôles du personnel ;
- L'absence d'un manuel de procédures définissant les règles de fonctionnement et les procédures de gestion administrative, financière et comptable de l'institution.

Au plan des ressources humaines et matérielles, il a été constaté :

- L'insuffisance du personnel ;
- Le déficit de renforcement de capacités du personnel ;
- L'inexistence de points focaux dans les régions du pays ;

- 
- L'insuffisance de moyens logistiques (véhicules, équipements informatiques, matériels de visite etc.) ;
 - L'inexistence d'un siège propriété de l'institution ;

Au plan du financement

A ce niveau, il a été noté :

- Les difficultés à saisir certaines opportunités de financement pour non-conformité avec les procédures obligatoires définies par les partenaires ;
- Les obligations de résultats de plus en plus exigeantes de la part des bailleurs et des partenaires techniques et financiers ;
- Le caractère aléatoire des modes de financement destinés aux organisations de promotion et protection des droits humains ;
- Les exigences d'une utilisation plus rationnelle des ressources financières (transparence et redevabilité) ;
- L'insuffisance du budget alloué à l'institution ;

Au plan de la communication

A ce niveau, il a été noté :

- L'insuffisance de la communication interne ;
- L'inexistence d'un plan de communication validé ;
- L'inexistence d'un réseau formel servant de relais pour la communication de masse ;
- L'imprécision de la communication institutionnelle.

Au plan des procédures de gestion administrative, comptable et financière

A ce niveau, il a été constaté :

- L'absence de production d'états de synthèse ;
- L'inexistence de contrôle interne à posteriori ;
- L'inexistence de procédures de gestion administrative, financière et comptable validées.

Chapitre III



Point de presse après un atelier de formation

Activités d'Information et de communication de l'Observateur national



Point de presse après un CRD



Communication lors d'une séance de formation



Emission interactive de Radio communautaire

14 points de presse et émissions interactives de radios communautaires organisés entre 2017-2019

III. Analyse de la situation actuelle

Réalisations récentes

- Elaboration d'un rapport annuel consolidé 2012-2017 à l'attention du Président de la République ;
- Réactualisation du plan stratégique 2019-2023 ;
- Mise en place d'un cadre d'échanges sur le genre avec la cellule genre du ministère de la justice ;
- Installation de cinq (5) points focaux dans cinq (5) régions pilotes (Thiès, Kaolack, Ziguinchor, Kédougou et Matam 2017-2018).

Défis

- Réactualisation du Site internet de l'ONLPL ;
- Adoption du plan stratégique de communication 2019-2023 ;
- Création d'un bureau de documentation et de recherche ;
- Création de points focaux ;
- Création d'un numéro vert ;
- Inscription de la remise du rapport annuel au Président de la République dans le calendrier républicain ;
- Renforcement des relations de partenariat avec les autres institutions ;
- Renforcement du système de gestion ;
- Définition des procédures administratives, financières et comptables ;
- Validation du plan de communication.

Changements majeurs

- Changement de vision avec la nomination d'un nouvel Observateur national des lieux de privation de liberté ;
- Renforcement de l'équipe pluridisciplinaire.

Avantages

- Statut d'Autorité administrative indépendante ;
- Mandat irrévocable ;
- Mandat pertinent et juridiquement encadré (loi n° 2009-13 du 02 Mars 2009 portant création de l'ONLPL et son décret d'application n° 2011-842 du 16 juin 2011) ;
- Existence d'une indépendance fonctionnelle ;
- Existence d'un comité de veille, composé d'organisations et d'associations œuvrant dans la promotion et la protection des droits humains ;
- Existence d'une équipe pluridisciplinaire ;
- Disponibilité et engagement des membres ;
- Pouvoir reconnu à l'Observateur national de recruter son personnel ;
- Prise en charge des indemnités du personnel ;
- Pouvoir reconnu à l'ONLPL d'émettre des avis et de formuler des recommandations à l'Etat.

IV. Identité et valeurs de référence de l'observateur national

L'Observateur national des lieux de privation de liberté, Autorité administrative indépendante, est nommé par décret en raison de ses compétences et connaissances professionnelles pour un mandat de cinq ans non renouvelable.

Il ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions qu'il émet ou des actes qu'il accomplit dans l'exercice de ses fonctions.

L'identité de l'Observateur national est bâtie autour des principes et valeurs que partagent tout son personnel et ses collaborateurs, et qu'ils doivent respecter et aider à faire respecter :

- Principe de non-discrimination ;
- Respect de la dignité humaine ;
- Equité et égalité ;
- Tolérance et acceptation de l'autre ;
- Humilité ;
- Solidarité ;
- Intégrité et honnêteté ;
- Culture de paix et de justice ;
- Responsabilité et redevabilité.

V. Vision de l'observateur national

La vision de l'Observateur national des Lieux de Privation de Liberté est la suivante : «Prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en vue de les éradiquer pour mieux humaniser les lieux de privation de liberté conformément aux normes et standards internationaux».

Les principes de l'ONLPL sont les suivants :

- L'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et des autres parties prenantes pour garantir la neutralité des interventions ;
- La proximité pour des interventions diligentes au profit des victimes réelles et potentielles ;
- La prise en compte de la vulnérabilité des personnes privées de liberté dans la conception et la mise en œuvre des missions de l'ONLPL ;
- La transparence dans la gestion notamment financière comme gage de crédibilité ;
- La solidarité entre les parties prenantes pour plus de cohérence dans les interventions ;
- La confidentialité dans l'exécution de la mission ;
- L'éthique dans la gestion ;
- L'efficacité et l'efficience ;
- La participation ;
- La redevabilité.



VI. Mission et prérogatives de l'observateur national des lieux de privation de liberté

1. Mission :

- Visiter à tout moment, sur le territoire de la République, tout lieu où des personnes sont privées de leur liberté par décision d'une autorité publique ainsi que tout établissement de santé habilité à recevoir des patients hospitalisés sans leur consentement ;
- Emettre des avis et formuler des recommandations aux autorités publiques ;
- Proposer au Gouvernement toute modification des dispositions législatives et réglementaires applicables.

2. Prérogatives :

- Les autorités responsables des lieux de privation de liberté ne peuvent s'opposer à la visite de l'Observateur national ou de son délégué que pour des motifs graves et impérieux liés à la défense nationale, à la sécurité publique, à des catastrophes naturelles ou à des troubles sérieux dans les lieux visités sous réserve de fournir à l'ONLPL les justifications de leurs oppositions afin de convenir ensemble d'une autre date ;
 - L'Observateur national obtient des autorités et responsables des lieux de privation de liberté toute pièce ou information utile à l'exercice de sa mission ;
 - Lors des visites il peut s'entretenir dans des conditions assurant la confidentialité de leurs échanges avec toute personne dont le concours lui paraît nécessaire ;
 - Le caractère secret des informations et pièces dont l'Observateur national demande communication, ne peut lui être opposé sauf si leur divulgation est susceptible de porter atteinte au secret de la défense nationale, à la sûreté de l'Etat, au secret de l'enquête et de l'instruction, au secret médical ou au secret professionnel, aux relations entre un avocat et son client. Dans ces cas, l'Observateur national peut être autorisé à accéder aux informations protégées par décision du Tribunal de grande instance compétent ;
 - Dans la limite de ses attributions, il ne reçoit d'instruction d'aucune autorité ;
 - L'Observateur national peut déléguer aux Observateurs délégués les pouvoirs visés ci-dessus ;
 - Ils veillent à ce qu'aucune mention permettant l'identification des personnes concernées par leur inspection ne soit faite, sans le consentement de celles-ci dans les documents publiés sous l'Autorité de l'Observateur national ou dans ses interventions orales ;
 - A l'issue de ses visites l'Observateur national adresse au Ministre concerné ses observations concernant en particulier l'état, l'organisation ou le fonctionnement du lieu visité ainsi que les conditions des personnes privées de liberté ;
 - Le Ministre formule ses observations en réponse chaque fois qu'il le juge utile ou lorsque l'Observateur national l'a expressément demandé.

Chapitre VII



Avec le SPT à Dakar

Activités internationales de l'Observateur National



Avec la représentation de l'UE à Dakar



Avec l'INPT de Tunisie, à Dakar



Avec Michelle BACHELET
Haut Commissaire des Nations Unies
aux Droits Humains

L'Observateur a pris part à des grandes rencontres : en France, en Suisse, en Tunisie, au Rwanda



VII. Axes stratégiques retenus pour la période 2019-2023

L'expérience cumulée au cours de ces sept (7) années d'existence a conduit l'Observateur national à réactualiser ses orientations articulées autour de quatre (4) axes stratégiques majeurs. Il s'agit d'axes prioritaires qui ont été identifiés pour impulser la dynamique nécessaire à la réalisation des grandes orientations et objectifs de l'institution au cours des cinq (5) prochaines années (2019-2023).

Les quatre (4) principaux axes stratégiques identifiés et priorisés lors de l'atelier de réactualisation de ce plan sont les suivants :

Axe stratégique n°1 : « Monitoring et rapportage »

Pertinence du choix de l'axe

- Cadre avec la mission fondamentale de l'ONLPL ;
- Environnement propice à la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
- Surpopulation carcérale ;
- Situation des couches vulnérables privées de liberté ;

Objectifs visés à travers l'axe

Contribuer à l'éradication de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dans les lieux de privation de liberté ainsi qu'à l'instauration d'une culture de redevabilité ;

Stratégies ou axes d'intervention pour atteindre les objectifs visés

- Cartographier les lieux de privation de liberté ;
- Effectuer des visites régulières sur site ;
- Mettre en place un système de veille et d'alerte précoce ;
- Elaborer les rapports à date échue ;
- Mobiliser tous les acteurs et parties prenantes ;
- Faire le plaidoyer.

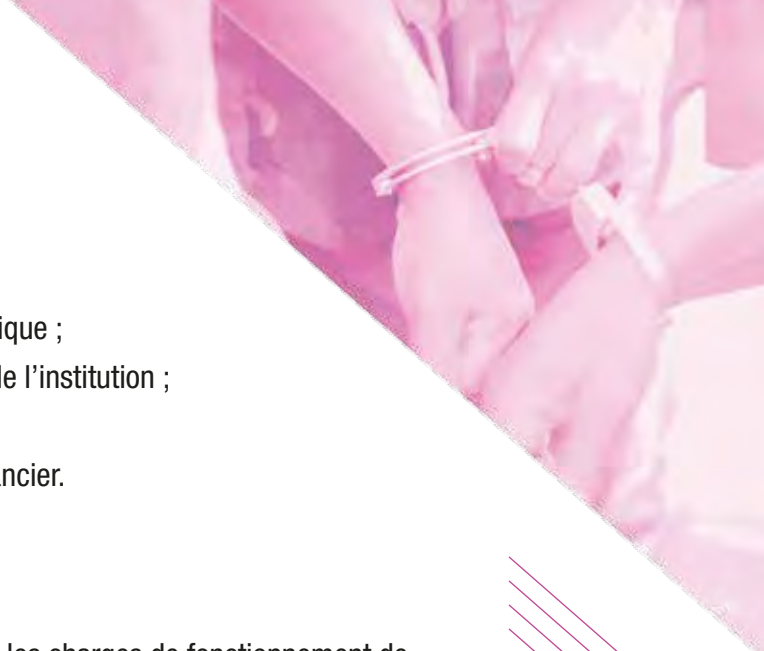
Axe stratégique n°2 : « Renforcement institutionnel et partenariat »

Pertinence du choix de l'axe

Cet axe stratégique vise à améliorer le dispositif institutionnel et organisationnel de l'ONLPL tout en renforçant le partenariat.

Il concerne les domaines suivants :

- la réorientation de l'ancrage institutionnel de l'ONLPL ;
- le renforcement du dispositif organisationnel ;
- la coordination et la gestion de l'institution ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux projets et programmes complémentaires;

- 
- la gestion des projets déclinés dans le Plan stratégique ;
 - la gestion administrative, comptable et financière de l'institution ;
 - la communication interne et externe ;
 - le renforcement d'un partenariat fonctionnel et financier.

Objectifs visés à travers l'axe

- Accroître l'efficacité de l'institution ;
- Disposer d'un appui institutionnel conséquent pour les charges de fonctionnement de l'institution ;
- Renforcer les capacités du personnel et des acteurs ;
- Stratégies ou axes d'actions pour atteindre les objectifs visés
- Concevoir, élaborer et mettre en œuvre un projet/programme de développement organisationnel et institutionnel ;
- Développer un réseau de partenariat ;
- Développer des programmes de formation à l'intention du personnel, des acteurs et des parties prenantes ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication ;
- Développer la capitalisation, la recherche et la publication sur la prévention de la torture ;
- Créer des synergies d'action avec toutes les parties prenantes.

Axe stratégique n°3 : « Plaidoyer et communication »

Pertinence du choix de l'axe

- La communication institutionnelle permet à l'ONLPL de décliner ses orientations majeures et ses résultats obtenus ;
- La communication de masse est pertinente dans le cadre de la prévention et de l'information des populations sur les missions de l'institution ;
- Le plaidoyer est nécessaire pour permettre d'atteindre les résultats escomptés dans le cadre de la mission de l'ONLPL.

Objectifs visés à travers l'axe

Cet axe stratégique vise à contribuer au développement de la communication institutionnelle et de masse tout en améliorant le plaidoyer pour l'atteinte des objectifs de l'ONLPL.

Stratégies ou axes d'actions pour atteindre les objectifs visés

- Réalisation d'activités de formation, de sensibilisation et de plaidoyer ;
- Mise en place d'un système d'information de l'institution ;
- Adoption d'un plan de communication ;
- Formation des acteurs en techniques de plaidoyer ;
- Vulgarisation de la mission de l'ONLPL ;
- Prévention, veille et alerte précoce.



Axe stratégique n°4 : « Renforcement des capacités des acteurs »

Pertinence du choix de l'axe

Cet axe stratégique vise à améliorer la performance des décisions de l'ONLPL ainsi que la mise en œuvre des projets et programmes.

Les domaines suivants sont visés dans cet axe :

- la gestion des projets et programmes déclinés dans le Plan stratégique ;
- la coordination, la gestion administrative, comptable et financière de l'institution ;
- la communication interne et externe ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux projets et programmes complémentaires.

Objectifs visés à travers l'axe

- Accroître l'efficacité de l'institution ;
- Renforcer l'appui institutionnel pour les charges liées au fonctionnement ;
- Renforcer les capacités du personnel de l'ONLPL et des parties prenantes.
- Stratégies ou axes d'actions pour atteindre les objectifs visés
- Développer des programmes de formation à l'intention du personnel de l'ONLPL et des parties prenantes ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication interne ;
- Développer la capitalisation, la recherche et la publication.

PROJETS ET PROGRAMMES CIBLES PAR AXE STRATEGIQUE, ACTIONS MAJEURES

PROJETS ET PROGRAMMES CIBLES PAR AXE STRATEGIQUE, ACTIONS MAJEURES			
MONITORING ET RAPPORTAGE	RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAT	PLAIDOYER ET COMMUNICATION	RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS
<ul style="list-style-type: none"> - Cartographier tous les lieux de privation de liberté ; - Effectuer des visites inopinées ou programmées dans tous les lieux de privation de liberté ; - Recruter des points focaux ; - Elaborer le rapport annuel au plus tard le 31 mars de l'année suivante ; - Remettre le rapport annuel au Président de la République et le rendre public. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le matériel roulant - Elaborer un manuel de procédures ; - Mettre en place un système de gestion des données de l'ONLPL ; - Nouer des partenariats avec les acteurs pertinents ; - Elaborer une stratégie de levée de fonds et de recherche de financement ; - Soutenir les recherches sur la prévention de la torture et le respect des droits humains dans les lieux de privation de liberté. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le plaidoyer pour l'alimentation et les soins des gardés à vue ; - Poursuivre le plaidoyer pour intégrer les besoins spécifiques des femmes, des mineurs et des enfants vivant avec leurs mères détenues dans les établissements pénitentiaires ; - Elaborer une stratégie de communication de l'ONLPL ; - Instaurer un cadre de collaboration et de partenariat avec les parties prenantes de la communication. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un plan de formation du personnel de l'ONLPL et des acteurs ; - Former le personnel de l'ONLPL en monitoring des lieux de privation de liberté ; - Renforcer les capacités des agents d'exécution des lois sur la prévention et la répression de la torture et autres pratiques assimilées - Former les membres du comité de veille en techniques de plaidoyer ; - Renforcer les capacités du personnel de l'ONLPL.

Chapitre VIII



**Activités de visites
de l'Observateur national
dans les établissements
psychiatriques**



Au Centre de santé mentale Dalal-xel de Thiés

02 Structures psychiatriques visitées entre 2017-2019

VIII. Cadre stratégique du plan, projets prioritaires, coûts estimatifs et calendrier opérationnel

AXE STRATÉGIQUE N°1 « MONITORING ET RAPPORTAGE »							
Axe stratégique	ACTIONS	TACHES	LOCALISATION	RESPONSABLE	COUTS	PARTENAIRES	PERIODE
Monitoring et rapportage	Cartographier tous les lieux de privation de liberté.	Mettre à jour régulièrement le répertoire de tous les lieux de privation de liberté	ONLPL	SG		-DAP -Police/Gendarmerie -Autres administrations concernées	An 1
	Effectuer des visites inopinées ou programmées de tous les LPL.	Organiser un atelier de partage sur l'adaptation des trames de visites conformément aux recommandations du SPT	ONLPL	SG	8 096 000	-DAP -Police/Gendarmerie -Autres administrations concernées	2020
		Élaborer un calendrier annuel de visites	ONLPL	SG	0	-Comité de veille -HCDH/BRAO -Amnesty International/Sénégal -CICR -Autres PTF	2019 -2023
		Organiser des visites trimestrielles pour la région de Dakar au moins : -03 prisons -12 commissariats / brigades de gendarmeries -01 structure psychiatrique -01 centre fermé pour mineurs	Dakar	O.N	3 840 000	-Comité de veille -HCDH/BRAO -Amnesty International/Sénégal -Autres PTF	2019 -2023
		Organiser des visites mensuelles dans les régions au moins : - 01 Etablissement pénitentiaire - 01 commissariat de police - 01 brigade de gendarmerie - 01 structure psychiatrique - 01 centre fermé pour mineurs	Régions	O.N	67 340 000	-HCDH/BRAO -PTF -Amnesty International/Sénégal	2019 -2023
		Organiser au moins une fois des visites semestrielles dans les centres de rétention administrative (port, aéroport, frontières)		O.N	10 360 000	HCDH/BRAO -PTF -Amnesty international/Sénégal -Autres partenaires	2019 -2023

AXE STRATÉGIQUE N°1 « MONITORING ET RAPPORTAGE »

Axe stratégique	ACTIONS	TACHES	LOCALISATION	RESPONSABLE	COUTS	PARTENAIRES	PERIODE
Monitoring et rapportage	Recruter des points focaux	Organiser un Atelier d'évaluation du travail des points focaux et d'élaboration d'un cadre statutaire et opérationnel des points focaux	ONLPL	O.N	5 000 000	- ONLPL - Comité de veille - Et autres parties prenantes	T2 2020
		Assurer l'opérationnalité des points focaux (indemnités et frais transport)	ONLPL	O.N	37 000 000	- ONLPL - Comité de veille - PTF	2020 – 2023
		Organiser 2 sessions de formation/recyclage tous les 02 ans	ONLPL	O.N	5 000 000	- ONLPL - Comité de veille - PTF	2020 – 2022
	Élaborer le rapport annuel au plus tard le 31 mars de l'année suivante	Créer un comité de rédaction du rapport annuel sous la direction du SG	ONLPL	O.N	-	- ONLPL - Comité de veille - PTF	T4 chaque année (2019 - 2023)
		Tenir des rencontres périodiques pour la rédaction du rapport annuel	ONLPL	O.N	5 000 000	- Comité de veille - HCDH / BRAO - Autres personnes ressources	T1 (2019-2023)
		Tenir 2 ateliers du comité de rédaction pour la finalisation et validation du rapport annuel	ONLPL	O.N	1 050 000	- Comité de veille - PTF	T1 chaque année (2019 - 2023)
	Présenter le rapport annuel au Président de la République et le rendre public	Imprimer, reproduire le rapport	ONLPL	O.N	7 000 000	- ONLPL - PTF	T2-T3 chaque année (2019-2023)
		Présenter le rapport à Monsieur le Président de la République	Présidence	O.N	-	- ONLPL	T1 de chaque année
		Faire une communication sur le rapport par voie de presse	ONLPL	O.N	2 000 000	- Comité de veille - PTF	T1 de chaque année
		Organiser un atelier national de partage du rapport annuel	Dakar	O.N	2 000 000	- HCDH/BRAO - Autres PTF	T2 de chaque année

AXE STRATÉGIQUE N°2 « RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAT »

Axe stratégique	ACTIONS	TACHES	LOCALISATION	RESPONSABLE	COUTS	PARTENAIRES	PERIODE	
Renforcement institutionnel et partenariat	Renforcer le matériel roulant.	Acquérir 02 véhicules (mini bus et 4x4)	ONLPL	SG	72 000 000	PTF	Chaque année	
	Elaborer un manuel de procédures	Faire appel à un consultant pour l'élaboration du manuel de procédures	ONLPL	SG	3 000 000	-HCDH -CICR -Amnesty International /Sénégal -Autres partenaires	T1 2020	
		Organiser un atelier de 02 jours pour la validation du manuel	ONLPL	SG	1 500 000	-HCDH -CICR, -Amnesty International /Sénégal -Autres partenaires	T2 2020	
	Mettre en place un système de gestion des données de l'ONLPL	Mettre en place un comité technique	ONLPL	SG	-	-Direction de l'Informatique/MJ, -ADIE, -HCDH/BRAO -et Autres partenaires	T1 2020	
		Élaborer les TDR	ONLPL	SG			T1 2020	
		Faire appel à un consultant en système d'informations	ONLPL			3 000 000		T1 2020
		Organiser un atelier de 02 jours pour la validation du système de gestion des données	Réceptif (Dakar)	SG		4 000 000	-Direction de l'Informatique/MJ -ADIE -HCDH/BRAO -et Autres partenaires	T1 2020



AXE STRATÉGIQUE N°2 « RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAT »

Axe stratégique	ACTIONS	TACHES	LOCALISATION	RESPONSABLE	COUTS	PARTENAIRES	PERIODE
Renforcement institutionnel et partenariat	Nouer des partenariats avec les acteurs pertinents	Identifier des partenaires potentiels	ONLPL	SG	-	-HCDH/BRAO -Amnesty International/-Sénégal -ONU femmes -et Autres partenaires	T1 2020
		Organiser des visites de courtoisie auprès des partenaires ciblés	ONLPL	SG	-		T1 2020
		Organiser une rencontre de présentation du plan stratégique	Dakar	SG	3 500 000	-HCDH/BRAO	T1 2020
		Élaborer des requêtes de financement pour les différents projets	ONLPL	SG	-	-HCDH/BRAO	T1 2020
	Soutenir les recherches sur la prévention de la torture et le respect des droits humains dans les lieux de privation de liberté	Mettre en place un bureau des archives et de la documentation	ONLPL	SG	5 000 000	-HCDH/BRAO -APT -SPT -IDHP -et autres partenaires	T1 2020
		Nouer un partenariat avec l'EBAD pour accompagner la mise en place du dit bureau	ONLPL	ON	9 000 000	-EBAD/ONLPL	T2 2020
		Organiser des rencontres d'information avec les autorités universitaires sur l'engagement de l'Observateur National à accompagner des recherches sur la prévention de la torture et le respect des droits humains dans les lieux de privation de liberté	UCAD (IDHP)	Observateur National	5 000 000	-HCDH/BRAO AFD	2020 – 2023

AXE STRATÉGIQUE N° 3 « PLAIDOYER ET COMMUNICATION »

Axe stratégique	ACTIONS	TACHES	LOCALISATION	RESPONSABLE	COUTS	PARTENAIRES	PERIODE
PLAIDOYER ET COMMUNICATION	Faire le plaidoyer pour l'alimentation et les soins des gardés à vue	Organiser un atelier thématique sur l'alimentation et les soins médicaux des gardés à vue	Dakar	ON	3 500 000	-Comité de veille -Ministères (Justice, Forces armées, intérieur, MEF, Santé, Environnement) -PTF (HCDH, UE, etc.)	T2 2020
		Produire un document de plaidoyer	ONLPL	ON	1 500 000	-Comité de veille -Ministères (Justice, Forces armées, intérieur, MEF, Santé, Environnement) -PTF (HCDH, UE, etc.)	T2 2021
		Organiser un atelier de partage	Dakar	ON	3 500 000	-Comité de veille -Ministères (Justice, Forces armées, intérieur, MEF, Santé, Environnement) -PTF (HCDH, UE, etc.)	T2 2021



AXE STRATÉGIQUE N° 3 « PLAIDOYER ET COMMUNICATION »

Axe stratégique	ACTIONS	TACHES	LOCALISATION	RESPONSABLE	COUTS	PARTENAIRES	PERIODE
PLAIDOYER ET COMMUNICATION	Poursuivre le plaidoyer pour intégrer les besoins spécifiques des femmes et mineurs détenus dans les établissements pénitentiaires.	Organiser un atelier de partage des rapports 2015 sur les femmes en détention et les rapports de suivi	Dakar	ON	3 500 000	-Comité de veille -Ministères (Justice, Forces armées, intérieur, MEF, Santé, Environnement) - PTF (HCDH, UE, etc.)	T4 2020
		Organiser un atelier thématique sur les besoins spécifiques des femmes des mineurs et des enfants vivants avec leurs mères détenues dans les établissements pénitentiaires	Dakar	ON	3 500 000	-Comité de veille ; -Ministère Justice ; -DAP -Assemblée nationale -PTF (HCDH /BRAO, UE, etc.)	T4 2021
		Produire un document de plaidoyer	Dakar	ONLPL	1 500 000	-Comité de veille -Ministère Justice -DAP -Assemblée nationale -PTF (HCDH /BRAO, UE, etc.)	T4 2021
		Organiser un atelier de partage	Dakar	ONLPL	3 500 000	-Comité de veille -Ministère Justice -DAP -Assemblée nationale -PTF (HCDH /BRAO, UE, etc.)	T4 2024
	Élaborer une stratégie de communication de l'ONLPL	Elaborer un plan de communication	ONLPL	Chargé de communication	500 000	-Experts en communication	T1 2020
		Validation du Plan de communication	ONLPL	Chargé de communication	500 000	-Personnes ressources -Comité de veille	T1 2020
		Mettre en oeuvre le plan de communication	ONLPL	Chargé de communication	76 350 000	-ONLPL	2020 - 2023
	Instaurer un cadre de collaboration et de partenariat avec les parties prenantes de la communication	Organiser des rencontres périodiques de travail	Dakar	Chargé de communication	3 500 000	-ONLPL -PRESSE -PTF -et autres partenaires	T4 2020
		Organiser un déjeuner de presse annuel après la présentation du rapport annuel	Dakar	Chargé de communication	5 000 000	-Comité de veille -HCDH	T1 2020

AXE STRATÉGIQUE N° 4 « RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS »

Axe stratégique	ACTIONS	TACHES	LOCALISATION	RESPONSABLE	COUTS	PARTENAIRES	PERIODE
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS	Elaborer un plan de formation du personnel de l'ONLPL et des acteurs	Faire appel à un consultant	ONLPL	SG	1 500 000	-APT -SPT -HCDH / BRAO -Comité de veille	T1 2020
		Identifier les besoins en formation	ONLPL	SG	-	-SPT -APT -HCDH / BRAO -Comité de veille	T2 2020
		Élaborer un plan de Formation	ONLPL	SG	-	-APT -SPT -HCDH / BRAO -Comité de veille	T2 2020
		Rechercher des financements pour les formations	ONLPL	Observateur National	-	-PTF -AFD -HCDH -APT -SPT -Comité de veille et autres partenaires	T2 2020
	Former le Personnel de l'ONLPL en monitoring des Lieux de privation de liberté	Organiser des sessions de formation	Dakar	Observateur National	4 000 000	-PTF -AFD -HCDH -APT -SPT -Comité de veille et autres partenaires	T4 2020 T1 2022
	Renforcer les capacités des agents d'exécution des lois sur la prévention et la répression de la torture et autres pratiques assimilées	Identifier les besoins dans les curricula de formation des modules sur la prévention et la répression des actes de torture et autres pratiques assimilées	ONLPL	SG	500 000	-Comité de veille -HCDH/OSIWA -AFD /Ambassades (Suisse ; Belgique, USA), UE	T4 2020
		Elaborer les TDR et le programme de formation	ONLPL	SG	-		T2 2020
		Organiser 02 sessions de formation par trimestre	ONLPL	SG	52 000 000		2020-2023



AXE STRATÉGIQUE N° 4 « RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS »

Axe stratégique	ACTIONS	TACHES	LOCALISATION	RESPONSABLE	COUTS	PARTENAIRES	PERIODE
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS	Former les membres du Comité de veille en techniques de plaidoyer	Faire appel à un expert ou un formateur en techniques de plaidoyer	ONLPL	SG	2 500 000	PTF (UE/ CICR/OSIWA -Ambassade des USA	T4 2020
		Identifier les besoins	ONLPL	SG	2 500 000	-PTF (UE/ CICR/OSIWA -Ambassade des USA	T4 2020
		Organiser des sessions de formation	ONLPL	SG	3 000 000	-HCDH/BRAO -Fonds OPCAT	T4 2020 T1 2022
	Renforcer les capacités du personnel de l'ONLPL	Organiser une session de formation du personnel sur le manuel de procédures administratives et financières	Dakar	ON	3 000 000	-HCDH/BRAO -APT -SPT -Amnesty International/ Sénégal	T2 2021
		Organiser deux sessions de formation du personnel sur le leadership et le management	Dakar	ON	6 000 000	-HCDH/BRAO -APT -SPT -Amnesty International / Sénégal	T4 2021
		Organiser une session de formation du personnel sur le suivi et l'évaluation de projets	Dakar	ON	4 000 000	-HCDH/BRAO -Fonds OPCAT -Amnesty International	T1 2022

Chapitre IX




Atelier sur les peines alternatives à l'incarcération et les modes d'aménagement des peines



Atelier organisé avec le Ministère de la Justice

04 Ateliers thématiques organisés entre 2017-2019



IX. Stratégie générale d'intervention de l'observateur national des lieux de privation de liberté

Quelques principes fondamentaux de la stratégie d'intervention méritent d'être mis en exergue :

1. La participation : principe essentiel sans lequel toute initiative politique, sociale, économique peut être vouée à l'échec.

2. La prise en compte de la dimension genre : L'homme et la femme ont le droit de bénéficier des mêmes chances de participer, d'agir, d'être protégé, d'être assisté. Cette dimension genre sera prise en compte de façon transversale dans tous les axes d'intervention du plan.

3. La transparence dans la gestion des ressources et des activités dans le cadre d'une bonne gouvernance de l'institution.

La stratégie d'intervention s'articulera autour de trois phases principales : la phase de préparation, la phase d'exécution et la phase de gestion des résultats.

IX.1. La phase de préparation du Plan stratégique

Il s'agit ici, des étapes indispensables pour une bonne préparation de la mise en œuvre du plan qui sont :

La dissémination du Plan stratégique

Cette vulgarisation qui vise à bien informer les partenaires, les pouvoirs publics et élus locaux, se fera à travers diverses activités de communication et d'échanges :

- Organisation de séminaires et de séances d'information ;
- Rencontres bilatérales avec les partenaires stratégiques ;
- Transmission du plan stratégique aux partenaires techniques et financiers, aux pouvoirs publics et aux élus locaux.

L'élaboration de projets et programmes du Plan stratégique Il s'agira ici de :

- Élaborer des projets et programmes sur la base des esquisses contenues dans le Plan ;
- Rechercher des fonds supplémentaires et négocier les financements avec des partenaires.

IX.2. La phase de réalisation du Plan stratégique

Il s'agit de la mise en œuvre des projets, programmes du Plan stratégique et des engagements contractuels avec les partenaires techniques et financiers.

IX.3. La gestion des résultats du Plan stratégique

Cette phase consiste à mesurer les effets et impacts des projets et autres activités en deux étapes essentielles :

La phase d'évaluation du Plan stratégique

Il s'agira de commanditer plusieurs formes d'évaluations, une auto évaluation assistée en cours et une évaluation externe finale pour mesurer les impacts sur les plans interne et externe.



La phase de capitalisation des expériences acquises

Il s'agira, sur la base des résultats des projets, d'élaborer et de publier des documents de capitalisation à travers une série d'ateliers.

La phase d'élaboration d'un nouveau Plan stratégique

Elle se fera avec la participation des partenaires sur la base des enseignements tirés de l'évaluation du plan stratégique en cours, de la redéfinition des orientations stratégiques dictées par les mutations et évolutions observées aux niveaux international, national et local.

Chapitre X



**Activités de Formation
des agents d'exécution
des lois 2017-2019**



*1925 élèves et agents de la Police, de la Gendarmerie, de l'Administration pénitentiaire ;
des Douanes et des Agents forestiers.*

X. Suivi évaluation du plan stratégique

C'est une action permanente qui se fait par l'équipe technique et l'Observateur national. Il se réalise de façon continue, sur la base d'indicateurs de performance à formuler, afin de permettre d'apprécier le niveau de réalisation du plan et d'apporter au besoin les mesures correctives nécessaires.

Chaque année sera effectuée la revue annuelle pour intégrer les nouvelles données, ce qui en fera un plan glissant. Une évaluation externe sera effectuée au bout de deux années et à terme.

XI. Dispositif institutionnel de mise en œuvre

La mise en œuvre de ce plan se fera sous la supervision directe de l'Observateur national. Une équipe technique composée des membres ayant participé aux différentes phases de son élaboration et de sa validation en sera le « bras technique ».

Rôle de l'équipe technique

- Organiser la dissémination et la vulgarisation du plan ;
- Mettre en place un dispositif chargé de l'élaboration de projets et de la mise en œuvre des activités ;
- Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation du plan conforme aux outils de gestions axées sur les résultats (cadre de mesure du rendement) ;
- Définir des indicateurs de performances pour mesurer la progression des activités planifiées.



IX. Stratégie générale d'intervention de l'observateur national des lieux de privation de liberté

- Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/46 du 10 décembre 1984, ratifiée par le Sénégal le 21 août 1986, entrée en vigueur le 26 juin 1987 ;
- Protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/199 du 18 décembre 2002, entré en vigueur le 22 juin 2006, ratifié par le Sénégal le 18 octobre 2006 ;
- Loi n° 2009-13 du 02 mars 2009 portant sur l'Observateur National des Lieux de Privation de Liberté ;
- Décret n° 2011-842 du 16 juin 2011, portant application de la loi n° 2009-13 du 02 mars 2009 instituant l'Observateur National des Lieux de Privation de Liberté ;
- Décision n° 001-2012 du 26 novembre 2012, portant règlement intérieur de l'Observateur National des Lieux de Privation de Liberté ;
- Décision n° 002-2012 du 26 novembre 2012, portant création d'un comité national de veille de l'Observateur National des Lieux de Privation de Liberté ;
- Code pénal ;
- Code de procédure pénale ;
- Guide pratique de l'Observateur National des Lieux de Privation de Liberté adopté le 26 novembre 2012 ;
- Plan stratégique de l'ONLPL 2016-2018 ;



Liste des personnes ayant contribué à l'élaboration du plan

- Josette Marceline LOPEZ Ndiaye , Observateur National ;
- Elias Abdoulaye DIOP, secrétaire général ONLPL,
- Daniel ATCHEBRO, Représentant régional Adjoint HCDH/BRAO ;
- Cyr GOMIS, Magistrat, membre comité de veille ;
- Yaye Fatou GUEYE, chargée de programme ONLPL, observateur délégué permanent ;
- Mamadou NDIAYE, facilitateur, PPDU, membre comité de veille ;
- Idrissa NDIAYE, juriste, observateur délégué permanent ;
- Djibril BA, colonel de gendarmerie à la retraite, observateur délégué permanent ;
- Mamadou BOYE, commissaire de police à la retraite, observateur délégué permanent ;
- Ricardo CAPPELLETTI, chargé de mission, IDHP, membre comité de veille ;
- Hamad NIANG , assistant de programme à l'ONLPL, observateur délégué permanent ;
- Moustapha NDONG, gestionnaire ONLPL, observateur délégué permanent ;
- Abdoulaye SEYE, analyste de programmes au HCDH/BRAO ;
- Amadou DIALLO, inspecteur de l'Administration pénitentiaire à la retraite, observateur délégué permanent ;
- Docteur Hamet Saloum DIAKHATE, Psychiatre, observateur délégué extérieur ;
- Abdou Gilbert NIASSY, chargé de communication ONLPL, observateur délégué permanent;
- Abdoul Aziz FALL, consultant ;
- Djeynaba NDIAYE, ministère de la Justice ;
- Ibrahima SAMB, inspecteur à l'Administration pénitentiaire ;
- Gaspard ONOKOKO, GRA-REDEP, membre du comité de veille ;
- Pape Saliou SAMBOU, CSDH, membre du comité de veille;
- Gisèle RAIMONDI, CAEDHU, membre du comité de veille;
- Fréjus Virgil KOUTON, membre du comité de veille (CAEDHU) ;



- Joachim NDIONE, DST ;
- Fatou DIOUF, BL/MSAS
- Astou DIOUF, MFFGPE ;
- Aminata SAMBOU, HCDH ;
- Massamba NGOM, DESPS
- Joseph Bagne FAYE, LSDH , membre du comité de veille;
- Moustapha DIAGNE, juriste, Amnesty international/ SN, membre du comité de veille ;
- Martial MANET, HCDH/BRAO ;
- Raki BASSE, GRA-REDEP ;
- Mamadou Marème DIALLO, commissaire de police à la retraite ;
- Adam NDIAYE, Amnesty International/Sénégal ;
- Coumba SEYE, Assistante ONLPL ;
- Adama KONATE, assistante ONLPL ;
- Rokhaya THIAM, Assistante ONLPL ;